

De nombreux gouvernements avant celui-ci ont fait usage de l'article 49-3 de la Constitution. Mais cette fois-ci, ce recours à cet article qui permet à un texte d'être « voté » sans qu'il y ait de vote ne passe vraiment pas. Pourquoi ? Parce que le projet de loi sur les retraites, « habillé » pour les besoins de la cause en projet de loi de finances, a suscité une opposition si forte dans la population, une mobilisation si unanime et pacifique – ce qui est presque sans précédent – de toutes les organisations syndicales, que ce 49-3 apparaît comme un acte de pure autorité qui accroît la fracture entre le président de la République et un grand nombre de Français. Sur ce sujet aussi sensible, s'obstiner dans l'intransigeance, la rupture, la fermeture et la fracture m'apparaît être une profonde erreur.

JPS